

Céline FOISSAC Lacombe

1611 route de Niaudon  
46220 Prayssac

Siret : 431 298 025 00013  
APE : 0121Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

GASTON RENÉ JUSTIN DAJEAN

NIR : 1 89 11 46 042 013 40

Emploi : Ouvrier Agricole

Date d'entrée : 20/01/2025

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 120

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base

Heures normales 1

Nombre total d'heures

Montant (€)

13,20

x

Nombre

64,00

64,00

Total (€)

844,80

Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)

Base de calcul (€)

844,80

x

Taux (%)

10,00

Total (€)

84,48

Rémunération totale brute

Cotisations et contributions sociales obligatoires

Santé

Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès

Retraite

Sécurité Sociale Déplafonnée

Sécurité Sociale Plafonnée

Complémentaire T1

Formation

CSG non imposable à l'IR

CSG imposable à l'IR

CRDS imposable à l'IR

Total des cotisations et contributions obligatoires

Exonérations et allègements de cotisations

Montant net social

Remboursements et déductions diverses

Montant (€)

Nombre

Total (€)

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 717,17

Montant net imposable : 743,89

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 743,89 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 717,17

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 743,89 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..

payé  
par virement  
le 07/02/25